



VILLE DE COURBEVOIE

Hauts-de-Seine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2006

Secrétariat Général
AMV/SC"CR151106"

L'An Deux Mil Six, le 15 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de Courbevoie dûment convoqué le 9 novembre, s'est assemblé dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire, Député des Hauts-de-Seine. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, nomme Mademoiselle NATHAN à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance. Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 49, dont 49 en exercice et 34 présents à l'ouverture de cette séance.

EIAIENT PRESENTS : M. KOSSOWSKI, M. KUNIZ, Mme DESHAYES, M. FRATELLIA, M. COURTIES, Mme LEVENTIC, M. JEAN, M. VAGNER, Mme HUON-LANGE, Mme SERMADIRAS, M. BORDEAUX, M. JOUVET, Mme PETIT Nicole, M. BAUER, M. ROLLET, Adjoint au Maire, M. DEBILLE, M. SAINT-GABRIEL, M. de BRAUER, M. ACCARI, Mme PERNOI, Mme FIDRIC, Mme BERNARD, Mme BORAGNO, Mme BOUCHERIT, M. VINCENI, M. LEDENT, Mme LIMOGE, Mme ROUSSEAU, Mme VILLEDEY (arrivée à 20h07), Mlle DEVILLARS (arrivée à 20h24), M. VANHOOVE, M. SUISSE, M. MARITORENA, Mlle PASSERON (arrivée à 20h05), M. ROUSSELET, Mlle NATHAN, M. KANEM Conseillers Municipaux.

EXCUSES AVEC MANDAT :

Madame LEPETIT qui a donné procuration à Madame ROUSSEAU
Madame COSSIER qui a donné procuration à Monsieur KANEM
Monsieur POUJADE qui a donné procuration à Monsieur BORDEAUX
Monsieur LIBAUD qui a donné procuration à Monsieur ROLLET
Madame DIDELOT qui a donné procuration à Madame LEVENTIC
Madame LOISON qui a donné procuration à Madame SERMADIRAS
Madame JACOB-CHAILLET qui a donné procuration à Madame LIMOGE
Mademoiselle DEVILLARS qui a donné procuration à Monsieur SAINT GABRIEL jusqu'à 20h24
Madame LEROY-BUREL qui a donné procuration à Monsieur MARITORENA
Mademoiselle PASSERON qui a donné procuration à Monsieur SUISSE jusqu'à 20h05
Madame PETIT Claire qui a donné procuration à Mademoiselle NATHAN
Mademoiselle MORAND qui a donné procuration à Monsieur VANHOOVE

ABSENTS :

Madame FERRIER
Monsieur ZENTZ
Madame VILLEDEY jusqu'à 20h07

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil prend connaissance des listes des décisions prises, depuis l'envoi de la convocation du Conseil Municipal du 10 octobre 2006, par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (décisions qui ont été précédemment affichées en Mairie) :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le maire, député des Hauts-de-Seine
Hôtel-de-Ville - 92401 Courbevoie cedex - ville-courbevoie.fr

06/125	06/10/06	Achat pour quinze ans d'une case dans le columbarium au cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, N° 143 : titre de concession n° 143 - Concessionnaire : Madame LEROUGE Béangère née LECOUTEUX.
06/126	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située allée du Nord 11 ^{ème} division n° 1 : titre de concession n° 40.880 Concessionnaire : Madame MIKLASZ Monique née MAUBERI
06/127	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division H n° 63 bis : titre de concession n° 40.881 Concessionnaire : Monsieur GERMAIN Richard.
06/128	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division H n° 62 bis : titre de concession n° 40.882 Concessionnaire : Madame DEGIRMENCIYAN Silva née BOGOSYAN.
06/129	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division H n° 65bis : titre de concession n° 40.883 Concessionnaire : Monsieur CAILLOT Albert.
06/130	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division L n° 83 : titre de concession n° 40.884 Concessionnaire : Madame DREHER Denise
06/131	06/10/06	Achat pour quinze ans d'une concession « enfant » dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division G n° 73 : titre de concession n° 40.885 Concessionnaires : Monsieur SADIKI Erik et Madame SARDELLA Gina.
06/132	06/10/06	Achat pour quinze ans d'une concession « enfant » dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division G n° 98 : titre de concession n° 40.886 Concessionnaire : Monsieur ACLOQUE Philippe
06/133	06/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, allée du Nord division U n° 3 : titre de concession n° 40.887 – Concessionnaire : Madame DUMEZ née ROUSSEL Jeannette.
06/134	06/10/06	Achat pour quinze ans d'une case dans le columbarium au cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, n° 146 : titre de concession n° 146 - Concessionnaire : Madame DAUPHIN née CROIZARD Marcelle.
06/135	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division H n° 67bis : titre de concession n° 40.888 Concessionnaire : Madame TRICOCHÉ Simone.
06/136	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division H n° 69bis : titre de concession n° 40.889 Concessionnaire : Monsieur TRAPPLER Daniel.
06/137	06/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, allée du Couchant n° 242 : titre de concession n° 40.890 – Concessionnaire : Madame GIAFFERI née THIOUOT Cécile.
06/138	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division L n° 80 : titre de concession n° 40.891 Concessionnaire : Madame HERARD née MULLER Jeannette
06/139	06/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située allée du Nord 20 ^{ème} division n° 22 : titre de concession n° 40.892 Concessionnaire : Monsieur HERMAND Henri
06/140	06/10/06	Reprise des concessions temporaires, trentenaires et cinquantenaires dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec.

06/141	06/10/06	Reprise des terrains communs dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec
06/142	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, 3 ^{ème} division n° 94 : titre de concession n° 40.893 – Concessionnaire : Madame THOMMASSON Colette.
06/143	23/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division L n° 84 : titre de concession n° 40.894 Concessionnaire : Monsieur CONCHOU Clément.
06/144	23/10/06	Renouvellement par anticipation pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, allée du Couchant 15 ^{ème} division n° 23 : titre de concession n° 40 895 – Concessionnaire : Madame BERTHEAU Mauricette.
06/145	23/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division K n° 119 : titre de concession n° 40 896 Concessionnaire Madame BOIOCCHI Marguerite née BLAVIGNAC
06/146	23/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division L n° 99 : titre de concession n° 40 897 Concessionnaire : Madame KUGELMANN Mauricette née CHEREL.
06/147	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, 11 ^{ème} division n° 21 : titre de concession n° 40 898 - Concessionnaire : Madame MATHIEU Françoise.
06/148	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, allée du Couchant n° 247 : titre de concession n° 40.899 – Concessionnaire : Monsieur JOURDIN Joseph.
06/149	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, allée du Couchant n° 256 : titre de concession n° 40.900 – Concessionnaire : Monsieur IOULON Julien.
06/150	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession de quinze ans située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, division K n° 58 : titre de concession n° 40.901 – Concessionnaire : Monsieur BATAILLON Denis
06/151	23/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division L n° 104 : titre de concession n° 40.902 Concessionnaire Madame BASILLE Liliane
06/152	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, allée du Couchant n° 155 : titre de concession n° 40.903 – Concessionnaire : Madame NAVARRE née COLLAS Marguerite.
06/153	23/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division H n° 64bis : titre de concession n° 40 904 Concessionnaire : Madame PITOT Monique.
06/154	23/10/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division L n° 105 : titre de concession n° 40.905 Concessionnaire Monsieur REY Pierre
06/155	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, division S n° 32 : titre de concession n° 40.906 – Concessionnaire : Madame COULLAUD née AVON Henriette.
06/156	23/10/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, 1 ^{ère} division n° 30 : titre de concession n° 40.907 – Concessionnaire : Madame POIRIER née PAROT Lucienne
06/157	24/10/06	Désignation de Maître LOYER, Avocat – Représentation de Madame ROTTIGNI dans le contentieux l'opposant à Monsieur SCANZY.

06/158	24/10/06	Madame LORIQUEI et Monsieur ABOUAF C/ Ville de Courbevoie – désignation de Maître GATINEAU.
06/159	24/10/06	Monsieur NOUMBISSIE C/ Ville de Courbevoie désignation de Maître ROUSTIAU.
06/160	24/10/06	Monsieur Guy SERREAU et SCI du 10, rue Killford C/ Ville de Courbevoie- désignation de Maître ROUSTIAU.
06/161	06/11/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, 13 ^{ème} division n° 33 : titre de concession n° 40 908 – Concessionnaire : Madame DECALOGNE Françoise.
06/162	06/11/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, 37 ^{ème} division n° 25 : titre de concession n° 40 909 – Concessionnaire : Monsieur COLIGNON Pierre
06/163	06/11/06	Achat d'une concession de quinze ans dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, située division L n° 108 : titre de concession n° 40.910 Concessionnaire Monsieur REDON Gérard.
06/164	06/11/06	Achat pour quinze ans d'une case dans le columbarium au cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, n° 147 : titre de concession n° 147 - Concessionnaire : Monsieur GODET Gilles.
06/165	06/11/06	Cession à Monsieur DURAND Roger d'une concession de quinze ans située dans le cimetière des Fauvelles, rue du Révérend-Père Cloarec, 38 ^{ème} division n° 35.
06/166	06/11/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, division G n° 33 : titre de concession n° 40.911 – Concessionnaire : Monsieur GOULINAT Jean-Pierre
06/167	06/11/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession trentenaire située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, 14 ^{ème} division n° 40 : titre de concession n° 40.912 – Concessionnaire : Madame EPIARD Simone née GUIGNABODEI.
06/168	06/11/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, division I n° 78 : titre de concession n° 40.913 – Concessionnaire : Monsieur HAZARABEDIAN Jacques
06/169	06/11/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, division U n° 12 : titre de concession n° 40.914 – Concessionnaire : Madame TISSERAND Margherita née RICCOLA.
06/170	06/11/06	Renouvellement pour quinze ans de la concession décennale située dans le cimetière rue du Révérend-Père Cloarec, division I n° 121 : titre de concession n° 40.911 – Concessionnaire : Madame BRUNNER Roberte.

DECISIONS POUR LES MARCHES

02/10/06	400,00	ROPE MARIE-JEANNE Représentation du spectacle "Promenons-nous dans les bois" à la bibliothèque municipale
02/10/06	300,00	ROPE MARIE-JEANNE Animation sur le thème de la forêt à la bibliothèque municipale
02/10/06	320,00	LIRE AUTREMENT Samedi littéraire de la bibliothèque "A l'encre violette"
06/10/06	23 023,00	I TECH TRANSFERT Transfert de locaux pour le personnel municipal

13/10/06	7.725,00	CENTRE INTERNATIONAL LE ROCHETON
		Hébergement d'un groupe de jeunes - atelier théâtre citoyen
19/10/06	500,00	COMPAGNIE LES ARCHETS BABORD
		Animation bibliothèque "La Frégate" "Sonatine la princesse aux yeux d'or"
07/11/06	9.700,00	WCUBE
		Refonte du portail Internet de la Ville
07/11/06	56 350,00	WCUBE
		Refonte du portail Internet de la Ville
08/11/06	8 000,00	ARTEMUSE
		Soirée des champions sportifs de Courbevoie

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ELIT Monsieur le Maire en qualité de représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale qui, elle-même, sera chargée d'élire ses représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine.

A l'unanimité (dont 11 votes par procuration) **APPROUVE**, dans le cadre de la ZAC Charras Nord :

a) la modification du programme des équipements publics. **PRECISE** que la délibération fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois, d'une insertion dans un journal diffusé dans le département et d'une publication dans le recueil des actes administratifs, en application des dispositions des articles R 311-5 et R 311-9 du code de l'urbanisme.

b) l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement signée le 26 avril 1993. **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

A l'unanimité (dont 11 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir concernant les locaux d'activités implantés sur le terrain cadastré section L n° 74, situé 37 à 43, rue Kilford et 48, rue Jean Bart, propriétés de la Ville

A l'unanimité (dont 11 votes par procuration), **AUTORISE** la SCI 12, rue Ficatier à déposer une demande de permis de démolir pour le mur mitoyen situé entre les parcelles cadastrées AM n° 194 et AM n° 9.

A l'unanimité (dont 11 votes par procuration), **DELEGUE** à Monsieur le Maire les compétences afférentes à l'ensemble des opérations préalables à la présentation des dossiers à la commission d'appel d'offres, en application du nouveau code des marchés publics.

A l'unanimité (dont 11 votes par procuration), **APPROUVE** l'avenant au protocole d'accord transactionnel et le versement par la Ville à la société ERIS d'une somme de 69 368 € I.T.C., à titre global, forfaitaire et définitif **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

PREND ACTE du lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, en application du décret 2005-1156.

A l'unanimité (dont 11 votes par procuration), **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel de la Ville :

EN CREAT :

- 1 poste d'agent administratif qualifié,
- 12 postes d'agent des services techniques,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 4/20^{ème} du temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 4,66/20^{ème} du temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 6/20^{ème} du temps complet

EN TRANSFORMANT :

- 1 poste d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles en 1 poste d'agent des services techniques,
- 1 poste d'agent social qualifié de 1^{ère} classe en 1 poste d'agent des services techniques,
- 2 postes d'agent social qualifié de 2^{ème} classe en 2 postes d'agent des services techniques,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 17/20^{ème} du temps complet en 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet (20/20^{ème}),
- la durée hebdomadaire de service fixée pour 17 postes d'assistant d'enseignement artistique et pour 2 postes d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

EN SUPPRIMANT :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 8,5/20^{ème} du temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 14,83/20^{ème} du temps complet.

A l'unanimité (dont 11 votes par procuration), **DECIDE** d'attribuer les subventions d'équipement suivantes, à l'OPHLM de Courbevoie :

- 299 714 € dans le cadre des travaux de mise aux normes électriques dans les logements et parties communes des immeubles situés 14 à 20, rue du Président Krüger,
- 120 404 € dans le cadre des travaux de mise aux normes des ascenseurs sur les résidences situées au 10, square Henri Regnault et 4, 6, 8, 10, 12, 16, 20, rue Massenet,
- 131 814,77 € dans le cadre des travaux d'amélioration suite à la réhabilitation PALULOS de la résidence Massenet,
- 500 000 € dans le cadre des travaux de réhabilitation de 267 logements dans les immeubles îlots V et VI du groupe Aboukir-Carnot, situés 8 à 18 et 22, rue d'Aboukir, 11 et 15 à 23, rue Carnot, et 38 à 40, rue Ségoffin,
- 200 000 € dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la résidence Normandie

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **DECIDE** de modifier comme suit sa délibération n° 26b du 29 mars 2006 :

"La Ville de Courbevoie accorde sa garantie pour 1 100 000 €, représentant 100 % de l'emprunt de 1 100 000 € que l'OPHLM de Courbevoie se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt, destiné à financer l'opération de réhabilitation de 135 logements du groupe Normandie, présente les caractéristiques suivantes :

Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Montant : 1 100 000 €

Durée totale du prêt : 20 ans

Échéances : annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuelle : 2,90 %

Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé, à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ainsi que, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Autorise Monsieur le Maire à signer, en tant que garant, le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur, ainsi que la convention prévue à cet effet.

A l'unanimité (dont 7 votes par procuration), 8 conseillers ne prenant part au vote (dont 3 par procuration), **DECIDE** de voter des ouvertures de crédits sur les budgets Ville, Assainissement et Stationnement payant hors voirie.

A la majorité 39 pour (dont 7 votes par procuration), 8 contre (dont 3 votes par procuration) pour la société AIG EUROPE et à l'unanimité (dont 10 votes par procuration) pour la société ACCENTURE **EMET** un avis favorable aux demandes de dérogation au principe du repos dominical présentées par :

- AIG EUROPE – 34, place des Corolles pour le dimanche 3 décembre 2006 ;
- ACCENTURE, pour les dimanches 17 décembre 2006, 21 et 28 janvier 2007, afin de permettre à un certain nombre de ses salariés d'intervenir chez son client AGF - Tour Neptune – 20, place de Seine.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** l'application d'un tarif unique de 3 € comprenant le droit d'entrée à la patinoire et la location de patins à glace pour les animations spéciales annoncées par voie d'affiche **DECIDE** d'organiser une soirée spéciale d'animation le 8 décembre 2006, également au tarif unique (entrée et location des patins) de 3 €, dont la recette réalisée sera reversée sous forme de subvention à l'AFM au profit du TELETHON.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles suivantes aux clubs sportifs ayant pratiqué une réduction de 15 % du montant de l'inscription, dans le cadre de la politique tarifaire familiale d'encouragement à la pratique sportive :

- Courbevoie Escrime : 199,80 €
- Courbevoie Sport Tennis : 3.465 €
- Elan Gymnique de Courbevoie : 96,75 €
- Société Courbevoisienne de Tir : 20,40 €
- Courbevoie Athlétisme Club Loisir : 1.156,80 €
- Club Olympique de Courbevoie : 2.026 €
- Courbevoie Triathlon : 75 €
- Kodokan Club Courbevoie : 1 624,81 €

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Courbevoie dont le siège social est situé au Stade Municipal 7, boulevard Aristide Briand, dans le cadre de la célébration des 50 ans de l'association.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **ATTRIBUE** à l'association Toute l'Enfance en Plein Air dont le siège social est situé 264, boulevard Saint-Denis à Courbevoie :

- un complément de subvention de fonctionnement de 9 000 € ;
- une subvention exceptionnelle de 50 000 € relative au déficit engendré par la mise en place de la prestation de service unique.

APPROUVE la convention à passer avec cette association qui bénéficie d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €. **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **DECIDE** de verser une aide supplémentaire de 200 000 € à la Nouvelle Etoile des Enfants de France pour les crèches Les Lutins et Baby Cool, qui s'ajoute aux subventions données au Budget Primitif de 670 000 € et au Budget Supplémentaire de 148 363 €, soit une somme globale de 1 018 363 € pour l'année 2006.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 25 000 € à La Nouvelle Etoile des Enfants de France pour le dispensaire rue Michaël Winburn au titre de l'année 2006. **APPROUVE** la convention à passer avec cette association qui bénéficie d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation des toitures, terrasses et verrières du gymnase des Renardières avec les sociétés suivantes :

- Lot n° 1 - étanchéité sur bac acier - D.B.S. sise à Etrechy (91580) pour un montant arrêté, après négociation, à 265.000 € HT.
- Lot n° 2 - miroiterie, verrière, serrurerie - FERALU sise à Villepinte (93421) pour un montant arrêté, après négociation et y compris la variante verres auto nettoyant, à 218.424,45 € HT.
- Lot n° 3 - chauffage rayonnant gaz - ELYO sise Nanterre (92000) pour un montant arrêté, après négociation, à 87.000 € HT.
- Lot n° 4 - échafaudage - LAYHER sise à Ferrières-en-Brie (77164) pour un montant arrêté, après négociation, à 148 078 € HT.
- Lot n° 5 – peinture - LEBLANC sise à Villejuif (94807) pour un montant arrêté, après négociation, à 61.133,14 € HT.

A l'unanimité (dont 9 votes par procuration), dans le cadre de l'aménagement du centre culturel du Faubourg de l'Arche :

a) **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre ODDB/PANTEC/S2D relatif à la rémunération de la deuxième analyse des offres reçues, d'un montant de 4.595 € HT, ce qui porte le montant total des honoraires à 68 867 € HT **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents en découlant et **PRECISE** que toutes les autres clauses du marché non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

b) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés de travaux ainsi que tous les documents en découlant avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : CHANIN sise à Palaiseau (92120), gros œuvre étendu, maçonnerie, étanchéité, cloisons doublages, faux-plafonds, pour un montant arrêté après négociation à 148.344,96 € HT.
- Lot 2 : FLIPO sise à PANTIN (93698), revêtements de sols, faïence, pour un montant arrêté après négociation à 105.556,13 € HT
- Lot 3 : SOCAPE sise au Blanc-Mesnil (93591), peinture, revêtements muraux et occultation, pour un montant arrêté après négociation à 49.000 € HT.
- Lot 4 : CHARPENTIER DE PARIS sise à Bagneux (92225), menuiserie intérieure, serrurerie, métallerie, pour un montant arrêté après négociation à 110.000 € HT.
- Lot 5 : SAUVAGET sise à Suresnes (92150), plomberie, équipement sanitaire, ventilation, pour un montant arrêté après négociation à 135.636,15 € HT.
- Lot 6 : LEBRUN ET FILS sise à Aubervilliers (93300), électricité, pour un montant arrêté après négociation à 92.314,80 € HT.
- Lot 7 : SCHINDLER sise à Vélizy-Villacoublay (78140), ascenseur, pour un montant arrêté après négociation à 37.900 € HT.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C), pour l'aménagement du centre culturel du Faubourg de l'Arche, des subventions aussi élevées que possible et à signer tous les documents subséquents.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs aux travaux d'aménagement d'un club-house dans les locaux vacants de l'ancien restaurant situés entre la piscine et la patinoire, ainsi que tous les documents en découlant, avec :

- Lot n° 1 : finitions - la société ROSSI sise à Vanves (92174) pour un montant de 78.534 € HT.
- Lot n° 2 : électricité, éclairage - la société LEBRUN sise à Aubervilliers (93300) pour un montant de 14.643 € HT.
- Lot n° 3 : climatisation - la société HUARD sise au Plessis Robinson pour un montant de 37.789,49 € HT.
- Lot n°4 : ventilation et désenfumage - la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT sise à Pantin (93695) pour un montant de 108.062 € HT.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché passé avec la société Léon GROSSE pour la construction d'un complexe sportif et d'un parking cité des Loisirs, relatif à des travaux modificatifs au marché de base, en plus et en moins value, pour un montant total de 209.721,22 € HT (valeur juin 2004), portant le montant du marché à 24.248.943,17 € HT **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents en découlant **PRECISE** que le délai d'exécution des travaux est prolongé jusqu'au 9 février 2007 et que toutes les autres clauses du marché, non modifiées par cet avenant demeurent inchangées

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés de fourniture et livraison de denrées alimentaires, ainsi que tous les documents en découlant, avec :

Lot n° 1 – viande fraîche (bœuf, veau et agneau) – la société SODISA sise à Orly (94667) pour un montant minimum de 150 000 € HT et maximum de 600 000 € HT.

Lot n° 2 – charcuteries fraîches et viande de porc - la société BERNARD sise à Locminé (56501) pour un montant minimum de 75 000 € HT et maximum de 300.000 € HT

Lot n° 3 – volailles fraîches – la société DOMAFRAIS sise à Morangis (91420) pour un montant minimum de 130.000 € HT et maximum de 520.000 € HT.

Lot n° 4 – produits carnés surgelés – la société FRESCA sise à Rungis (94538) pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT.

Lot n° 5 – produits laitiers et avicoles – la société CODIFRAIS sise à Longueil-Sainte-Marie (60126) pour un montant minimum de 180.000 € HT et maximum de 720.000 € HT.

Lot n° 6 – poissons frais et dérivés – la société DOMAFRAIS sise à Morangis (91420) pour un montant minimum de 80.000 € HT et maximum de 320.000 € HT.

Lot n° 7 – poissons surgelés – la société FRESCA sise à Rungis (94538) pour un montant minimum de 35.000 € HT et maximum de 140.000 € HT.

Lot n° 8 – conserves de poisson et produits dérivés – la société POMONA EPISAVEURS sise à Créteil (94046) pour un montant minimum de 12.000 € HT et maximum de 48.000 € HT.

Lot n° 9 – huiles et graisses – la société POMONA EPISAVEURS sise à Créteil (94046) pour un montant minimum de 15.000 € HT et maximum de 60.000 € HT.

Lot n°10 – produits de la minoterie et amidon - la société POMONA EPISAVEURS sise à Créteil (94046) pour un montant minimum de 10.000 € HT et maximum de 40.000 € HT.

Lot n° 11 – fruits et légumes frais – la société LAURANCE sise à LISSES (91028) pour un montant minimum de 180.000 € HT et maximum de 720.000 € HT.

Lot n° 12 – fruits et légumes surgelés – la société FRESCA sise à Rungis (94538) pour un montant minimum de 70.000 € HT et maximum de 280.000 € HT.

Lot n° 13 – 4^{ème} et 5^{ème} gamme (produits confectionnés, prêts à l'emploi) – la société THURET BLONDY sise à Mantes-la-Jolie (78200) pour un montant minimum de 5 000 € HT et maximum de 20 000 € HT.

Lot n° 14 – conserves de fruits et légumes – la société POMONA EPISAVEURS sise à Créteil (94046) pour un montant minimum de 45 000 € HT et maximum de 180 000 € HT

Lot n° 15 – jus de fruits – la société POMONA EPISAVEURS sise à Créteil (94046) pour un montant minimum de 3 000 € HT et maximum de 12.000 € HT.

Lot n° 16 – produits élaborés surgelés – la société FRESCA sise à Rungis (94538) pour un montant minimum de 12 000 € HT et maximum de 48 000 € HT.

Lot n° 17 – produits d'épicerie divers – la société POMONA EPISAVEURS sise à Créteil (94046) pour un montant minimum de 85.000 € HT et maximum de 340.000 € HT

Lot n° 18 – pains frais et viennoiseries – la société FRANCE PAIN sise à Saint-Denis (93200) pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 100.000 € HT.

Lot n° 19 – pâtisseries surgelées – la société FRESCA sise à Rungis (94538) pour un montant minimum de 15.000 € HT et maximum de 60 000 € HT.

Les montants minimum et maximum s'entendent pour la durée totale des marchés, soit pour 3 ans. Les prix des marchés sont ceux du tarif mensuel du titulaire et ceux communiqués à la Ville par le titulaire dans le cadre de ventes dites promotionnelles. **PRECISE** que les marchés sont conclus pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **APPROUVE** l'adhésion de la Ville au Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Emploi "Rives de Seine". **ADOpte** les statuts de ce groupement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer. **FIXE** la participation financière de la Ville à la Maison de l'Emploi "Rives de Seine" à 33 864 € au titre de la première année de fonctionnement.

ELIT Madame Chantal MANIGLIER-SERMADIRAS pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de cette Maison de l'Emploi.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs à l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore et lumineuse, ainsi que tous les documents en découlant, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : courants forts - PRUNEVIEILLE sise à Saint-Denis (93200),
montant minimum : 4 500 000 € HT et montant maximum : 13 500 000 € HT.
- Lot 2 : courants faibles, télésurveillance, comptage du trafic et études - SOPAQ sise à Suresnes (92150),
montant minimum : 270 000 € HT et montant maximum : 1 080 000 € HT.

Les montants minimum et maximum s'entendent pour la durée totale des marchés, soit 3 ans.

PRECISE qu'en application de l'article 35-III-2 du code des marchés publics, dans sa rédaction antérieure au 1^{er} septembre 2006, des marchés négociés similaires pourront être passés ultérieurement.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif au nettoyage de la voirie et des espaces publics du Faubourg de l'Arche – Zac Danton Fauvelles, ainsi que tous les documents en découlant avec la société SITA ILE-DE-FRANCE sise à Levallois-Perret (92532). Les prestations relatives au nettoyage courant de tous les espaces publics et voirie sont réalisées pour un montant forfaitaire annuel de 780 000 € HT soit 3 120 000 € HT pour la durée totale du marché. Les prestations de nettoyage exceptionnel, sont traitées sous la forme de marché à bons de commande, pour un montant minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT sur la durée totale du marché. **PRECISE** que le marché prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2010.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter le marché relatif à l'exploitation du parc de stationnement du Stade (Cité des Loisirs – partie sportive), ainsi que tous les documents en découlant, avec la société des Parkings de Courbevoie pour un montant annuel de 228 726 € HT. **PRECISE** que le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2010 et que la Ville versera à la société des Parkings de Courbevoie un intéressement proportionnel de 5 % sur le montant de la collecte annuelle.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché passé avec les CLOTURES IARLIER pour les travaux neufs et de réparation de clôtures métalliques extérieures et travaux de serrurerie, relatif à la modification de l'article 5.1 du C.C.A.P. **PRECISE** que le montant maximum ainsi que toutes les autres clauses du marché non modifiés par cet avenant, demeurent inchangés. **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents en découlant.

A l'unanimité (dont 10 votes par procuration), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs à l'acquisition et à la livraison de livres non scolaires et de partitions musicales et tous les documents en découlant avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : livres adultes - ALIZE-SFL SA sise à AUBERVILLIERS (93301) pour un montant minimum de 212 000 € HT et maximum de 848 000 € HT
- Lot 2 : livres pour les jeunes - ALIZE-SFL SA sise à AUBERVILLIERS (93301) pour un montant minimum de 228 000 € HT et maximum de 912 000 € HT
- Lot 3 : livres reliés - BIBLIOTECA sise à PARIS (75006) pour un montant minimum de 20 500 € HT et maximum de 82 000 € HT
- Lot 4 : partitions musicales - ALLEGRO PARTITION sise LILLE (59800) pour un montant minimum de 10 500 € HT et maximum de 42 000 € HT.

Les montants minimum et maximum s'entendent pour la durée totale des marchés.

PRECISE

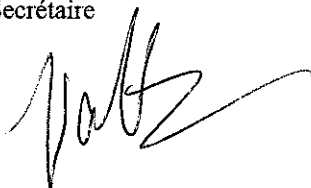
1. que chacune des sociétés a proposé le rabais maximum autorisé par la loi n° 81 766 du 10 août 1981 modifiée à savoir 9% sur les prix publics,
2. que les marchés prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Des questions orales sont exposées, relatives :

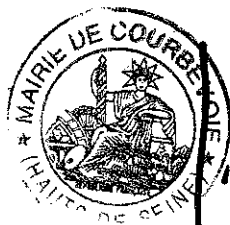
- au devenir du centre de santé et des crèches gérées par l'association la Nouvelle Etoile des Enfants de France ;
- à la tribune des groupes politiques dans le journal municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

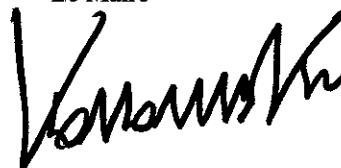
Le Secrétaire



Isabelle NATHAN



Le Maire



Jacques KOSSOWSKI
Député des Hauts-de-Seine